Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_113-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2025 - 113

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 20** **VOTANTS : 23**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Marie-Christine HELGEN, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Hubert GOGER, Madame Virginie BOUDAN, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Monsieur Éric MARTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Anthony COS, Monsieur Florian DUBOIS, Monsieur Paul CARON, Madame Agnès TOUTANT, Madame Amandine GAUTIER, Monsieur Tanguy BRIAND, Monsieur Richard JOUQUAN, Monsieur LEBRETON Michel, Madame Nathalie BOSSÉ, Madame Laurence HOUGRON-RIVET, Madame Sophie SOULOUMIAC.

ABSENTS : Madame Aurélie CLERGUE, Madame Valérie LAVOUÉ, Madame Demba LOISEL, Monsieur Raymond MOUSSON.

ABSENTS EXCUSÉS - PROCURATIONS : Monsieur Mikaël BRIAND représenté par Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Gisèle THIEULANT représentée par Madame Marie-Christine HELGEN, Madame Martine PRIOUL représentée par Madame Agnès TOUTANT.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Jean-Yves BLOUIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2025 – 113 – Recensement – Rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BLOUIN

Monsieur BLOUIN demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la rémunération des 8 agents recenseurs recrutés pour effectuer la collecte des informations pour le recensement de la population de la commune de Miniac-Morvan. La collecte se déroulera du 15/01/2026 au 14/02/2026. Il précise également qu'une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 7 938 € sera versée à la commune.

Monsieur BLOUIN demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la proposition de rémunération suivante.

Rémunération à la tâche :

- Feuille de logement — 1 €/unité
- Bulletin individuel — 1.50 €/unité
- Formation — 50 € / demi-journée
- Tournée de reconnaissance — 100 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_113-DE

- Une prime de fin de collecte 100 €

Les agents percevront une indemnité kilométrique en fonction des kilomètres parcourus lors de la tournée de reconnaissance et de la collecte, sur la base de :

- 0.529 € du kilomètre pour un véhicule de 3 CV et moins,
- 0,606 € du kilomètre pour un véhicule de 4 CV,
- 0,636 € du kilomètre pour un véhicule de 5 CV,
- 0,665 € du kilomètre pour un véhicule de 6 CV,
- 0,697 € du kilomètre pour un véhicule de 7 CV et plus,

Somme à laquelle il sera déduit les cotisations salariales et patronales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Dit que la rémunération des agents recenseurs sera calculée telle que définie ci-dessus,**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026,**
- **Charge Monsieur Le Maire de prendre un arrêté municipal afin de nommer les agents recenseurs et que les conditions de leur rémunération seront fixées comme ci-dessus,**
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

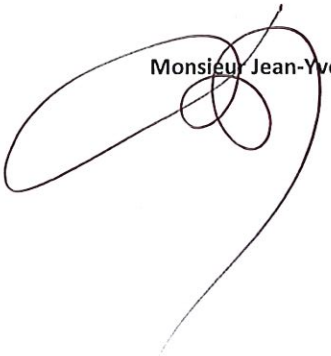
POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,



M. COMPAIN Olivier.

Le secrétaire de séance,



Monsieur Jean-Yves BLOUIN.